



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 27 au 29 Mars 2026 est assurée par :

Mme GAILLARD Colette au 06.83.03.65.92

RAPPEL

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

COORDONNEES

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/correspondants des clubs sur le site internet du District :

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : **district@ain.fff.fr**

ARBITRAGE PAR JOUEUR SANCTIONNE

En cas de report de rencontre, les clubs doivent prévenir les clubs d'appartenance du joueur ZZ.

La liste des joueurs désignés est consultable dans Footclubs / Organisation / Procès-verbaux

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 24 Mars 2026

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noël TARTARIN, Romain COGNARD, Vincent BERTILLOT

En visio : Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI, Olivier GUICHERD, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC

Assiste : Alexis CURT

La CDA rappelle les arbitres à leur devoir : alors que le règlement est en vigueur depuis le début de la saison, nous constatons que certains arbitres n'ont toujours pas assimilé qu'un carton jaune + un carton blanc (ou deux cartons blancs) adressés au même joueur doivent **AUTOMATIQUEMENT** conduire à une exclusion. Ne pas le faire, a un impact sur les matchs et les compétitions. La CDA va désormais sévir si de tels manquements lui sont à nouveau signalés.

La CDA rappelle également que les arbitres ont l'obligation de rédiger leur rapport avant le mardi midi pour TOUS les événements inattendus survenant dans un match (match arrêté, pause d'apaisement, réserve technique, exclusion...)

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs ! Chaque semaine des arbitres se déplacent inutilement ce qui a un impact financier sur les clubs (qui doivent régler leurs frais de déplacements) et un impact sur les compétitions (les arbitres en question auraient pu être désignés sur un autre match !).

La CDA rappelle aux arbitres qui ont choisi de préserver leur anonymat qu'ils ont le droit de le faire mais qu'ils ne peuvent donc en aucun cas se plaindre s'ils ne peuvent pas être prévenus par les clubs en cas de changement de lieu, d'horaire ou de match annulé. Dans cette hypothèse ils doivent en accepter les conséquences (sanction en cas d'absence ou de retard, pas de remboursement des frais en cas de déplacement inutile)

La CDA demande expressément aux arbitres de transmettre les renseignements concernant les feuilles de match papier le plus rapidement possible au district après leur match, il n'est pas acceptable de devoir les relancer pendant deux semaines pour qu'ils le fassent, empêchant ainsi la bonne tenue des classements et des sanctions. La CDA se réserve le droit de sanctionner les arbitres concernés.

Courriers des arbitres :

Abdou Mbae NASSERDINE, Murat BOLAT, Charlotte CELLIER DEVAUX, rapport d'observation d'arbitres stagiaires,

Jonathan MAZUIR, annonçant une disponibilité le samedi 21 mars,

Vincent MURAT, confirmation d'une indisponibilité le 5 avril,

Dawoud OUISSA, concernant une présence sur un match, la CDA précise aux arbitres qu'il est indispensable de tenir correctement ses indisponibilités sur les PDO en temps et en heure, afin d'éviter de surcharger les désignateurs en messages de modifications,

Quelvino MASCARENHAS, annonçant un forfait sur un match d'observation,
Stéphane PAILLET, annonçant un forfait sur un match dimanche 22 mars,
Juan DE SA, courrier concernant une erreur d'attribution d'un carton blanc sur la FMI sur le match Attignat/Montréal en U20 D1 le samedi 21 mars,
Maxence RICHIR, demande concernant la rentrée des arbitres, la CDA précise que la rentrée est prévue le samedi 5 septembre comme annoncé dans ce PV depuis plusieurs semaines, elle communiquera sur le lieu et les horaires exacts dès que possible,
David GREGORI MARTINEZ, échange concernant des incidents sur le match arrêté Centre Dombes/Ambérieu en U17 le samedi 15 mars,
Youcef KRACHE, demande pour récuser des clubs,
Adrien LARGERON, demande concernant une désignation sur un club appartenant à la même entente que le club de l'officiel, la CDA précise que puisque l'entente n'existe que dans les catégories jeunes, il n'y a pas de contre-indication pour un arbitre d'officier en sénior sur un tel club. Cependant si les arbitres concernés souhaitent éviter de telle situation ils peuvent demander à placer lesdits clubs en interdit pour éviter d'être désigné dessus,
Salim TAMANATE, concernant les frais kilométriques sur une désignation, la CDA précise que si les kilomètres n'apparaissent pas sur une désignation informatique il appartient à l'arbitre de les calculer lui-même en prenant le trajet le plus rapide sur le logiciel Via Michelin,
Salim TAMANATE, certificat médical jusqu'au 31 mars,
Fiona BUELLET, certificat médical jusqu'au 10 juillet,
Saïd IGUIDAR, rapport d'exclusion, la CDA rappelle que sauf problème technique les rapports d'exclusion sont à réaliser sur les PDO à l'emplacement prévu à cet effet !
Corentin GUIDEZ, annonce d'une indisponibilité tardive les 28 et 29 mars, la CDA rappelle une nouvelle fois les arbitres à leur devoir : l'arbitrage n'est pas un hobby mais une responsabilité que les officiels ont choisi en conscience, il n'est pas acceptable de se désengager à la dernière minute si ce n'est pour un cas de force majeure, cela est un manque de respect pour la fonction et l'image de l'arbitrage,
Pierre HERMANN, annonçant l'absence d'un jeune arbitre sur son match dimanche 22 mars, après vérification le jeune arbitre en question n'avait pas pu voir sa désignation car son compte FFF n'était pas encore actif à ce moment-là,
Valentin RION, rappelant une indisponibilité le 11 avril,

La CDA remercie notre collègue Ludovic COCHET pour avoir accepté un remplacement de dernière minute dimanche 22 mars.

Courriers des clubs :

ESB Marboz, demande concernant les genouillères et straps au genou, la CDA rappelle que :
La Loi du Jeu 4 indique les équipements qui sont officiellement autorisés, celle-ci précise que les protections au genou sont acceptées si elles sont en matériau souple.
Cependant, les directives de la FFF sur le principe de laïcité, qui nous a été communiqué par M. Diallo en date du 4 février 2024 et qui a fait l'objet d'une communication officielle du conseil de Ligue au 30 novembre 2024, signale l'interdiction de se couvrir les jambes (sauf en cas de très grand froid donc possiblement sur avis de l'arbitre entre le 1er novembre et le 28 février). Un rappel en ce sens de ce dispositif a été fait sur le site du district.
Nous avons sollicité la LFA à l'époque pour avoir des précisions sur les genouillères = la réponse qui nous a été faite est que les genoux des joueurs doivent être visibles.
Nous estimons donc qu'une protection au genou est tolérable si elle est discrète, en matériau souple et ne couvre pas entièrement le genou, dans le cas contraire seul un certificat médical établi par un médecin fédéral peut en autoriser le port.
ASP Oyonnax, demande de renseignements concernant la couverture du club au statut de l'arbitrage et les règles à respecter pour les futurs arbitres du club, réponse faite,
ASP Oyonnax, demande concernant l'application des nouveaux règlements du carton blanc, réponse en préambule du présent PV.

Divers :

Frédéric BARATHIEU GRINAND, courrier concernant les frais d'observateurs, la CDA remercie Frédéric pour son geste et pour la générosité et solidarité dont il a fait preuve,

La FFF lance cette année un programme de valorisation pour ses arbitres les plus fidèles. Les arbitres ayant officié au moins 30 ans (consécutifs ou non) vont être récompensés d'une médaille "Or" et d'un diplôme officiel de la Fédération. 4 arbitres de notre district sont concernés : Erdogan KILINC, Ghazi DAOUARA, Musa TOK et Pierre HERMANN. Ils seront prochainement récompensés mais la CDA les félicite d'ores et déjà pour leur carrière,

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les jeunes arbitres de notre district officieront sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 31 mars à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [coordonnées arbitres.pdf](#)

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), **Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)**

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médicale après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 18 Mars 2026

Présents : Bernard ALBAN, Philippe NAEGELLEN, Patrick PITARD, Raul GUTIERREZ

Excusés : Hamid TOUZANI, Pierre HERMANN

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au 28 février 2026

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2026

Le tableau ci-dessous est une **mise à jour** des Clubs en infraction au lancement de la saison en cours (PV n°10 du 25/09/2025). De ce fait, certains clubs n'apparaissent plus dans ce tableau suite à la réussite de leurs licenciés à l'examen d'arbitre (FIA).

Niveau	Club	N° Club	Obligation au 28/02/2026	Actuel	Manque	Observations
D1	Belley CS	504266	2 AS	1AS	1AS	
	Foissiat Etrez ES	518461				
D2	Manziat FC	504804	1 AS	0AS	1AS	
	Olympique St Denis les Bourg	530041				
	Plaine Revermont Foot	553892				
D3	Izernore Nurieux AS	561127	1A	0A	1A	
D4	Anglefort AS	526650	1A	0A	1A	
	Beon CS	526190				
	CO du Plateau	545637				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Laurentin AS	525874				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bettant JS	523207	1A	0A	1A	
	Peyrieu Brens US	565278				
	Sermoyer FC	519166				

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de la signaler rapidement par mail au District.

En fin de saison la Commission comptabilisera le nombre de journées officiées par tous les arbitres afin valider ou non la couverture de leurs clubs.

Le tableau final avec les sanctions sportives (Nb de mutations) et financières (Amendes) sera publié au plus tard le 30 Juin 2026 et concernera la saison suivante : 2026/2027.

ATTENTION : Pour connaître les sanctions (nb de mutations) de la Saison en cours (2025/2026), bien se référer au tableau publié au PV n° 8 du 11/09/2025.

Rappel infos :

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue à le compter dans son effectif et donc à être couvert pendant **2 saisons**, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Un arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club d'un arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

Toute mutation d'arbitre doit être signifiée et validée par la Commission Statut de l'Arbitrage.

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain.

Le président,
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 24/03/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De FC Virieu, demande d'explication par rapport au dossier n° 119.
- De l'ASP Oyonnax, par rapport à un joueur suspendu.
- De Bellignat, par rapport aux montées D4.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 121

Match n° 55516755 : Foot 3 Rivières 2 / Ambérieu 1 – U15 D3 poule F – du 15/03/2026

Courrier du club d'Ambérieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ambérieu 1 : 0 but / -1 point
- Foot 3 Rivières 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 122

Match n° 55224242 : CSJ Châtillon 1 / SC Mille Etangs 1 – U20 D2 poule A – du 21/03/2026

Courrier du club de CSJ Châtillon annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- CSJ Châtillon 1 : 0 but / -1 point
- SC Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de CSJ Châtillon est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Dossier n° 123

Match n° 55223907 : Ambronay 1 / Centre Dombes 1 – U20 D1 – du 21/03/2026

Courrier du club d'Ambronay annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ambronay 1 : 0 but / -1 point
- Centre Dombes 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambronay est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 124

Match n° 54719786 : Ent Bas Bugey Rhône 1 / Misérieux Trévoux 1 – Séniors Féminines à 11 – du 21/03/2026

Courrier du club de Ent Bas Bugey Rhône annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ent Bas Bugey Rhône 1 : 0 but / -1 point
- Misérieux Trévoux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Ent Bas Bugey Rhône est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 125

Match n° 55512855 : Ent Attignat-Marboz 1 / Bresse Foot 1 – U17 D3 poule H – du 21/03/2026

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ent Attignat-Marboz 1 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 126

Match n° 54763114 : Curtafond 3 / Grièges Pt de Veyle 2 – Séniors D5 poule D – du 22/03/2026

Courrier du club de Curtafond annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Curtafond 3 : 0 but / -1 point
- Grièges Pt de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Curtafond est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 127

Match n° 55314931 : Ent Revermontoise 1 / Ambérieu FC 1 – U13 phase 2 D1 poule A – du 07/03/2026

Réclamation du club Ent Revermontoise 1 contre Ambérieu FC 1, au motif que l'éducateur d'Ambérieu, M. BAGHLI Gessim, licence n° 2547113126 est susceptible d'être en état de suspension.

Après vérification, M. BAGHLI Gessim « a une suspension d'un match automatique + 7 matchs fermes + 1 arbitrage avec une date d'effet au 22/12/2025 ». A la date du match cité ci-dessus, la suspension n'est pas totalement purgée.

En conséquence, conformément aux articles 60 et 61 des RG du District, la commission donne match perdu par pénalité avec -1 point à Ambérieu FC 1.

- Ambérieu FC 1 : 0 but / -1 point
- Ent Revermontoise 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Dossier n° 128

Match n° 55224056 : Côtière Meximieux 1 / Replonges 1 – U20 D2 – du 21/03/2026

Courrier du club de Replonges annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Replonges 1 : 0 but / -1 point
- Côtière Meximieux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Replonges est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 129

Match n° 54763182 : Chevroux 2 / Marboz 5 – Séniors D5 poule E – du 22/03/2026

Courrier du club de Marboz annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Marboz 5 : 0 but / -1 point
- Chevroux 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Marboz est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 130

Match n° 55516914 : FC Bressans 3 / Eclair Bresse Saône 5 – U15 D4 poule O – du 22/03/2026

Courrier du club d'Eclair Bresse Saône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Eclair Bresse Saône 5 : 0 but / -1 point
- FC Bressans 3 : 3 buts / 3 points

Le club d'Eclair Bresse Saône est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 131

Match n° 54762785 : Côtère Luenaz 3 / Guéreins Genouilleux 3 – Séniors D5 poule C – du 22/03/2026

Courrier du club de Guéreins Genouilleux annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Guéreins 3 : 0 but / -1 point
- Côtère Luenaz : 3 buts / 3 points

Le club de Guéreins Genouilleux est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 132

Match n° 53901713 : Thoissey 2 / Foot 3 Rivières 2 – Séniors D4 poule C – du 22/03/2026

Courrier du club de Foot 3 Rivières annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Foot 3 Rivières 2 : 0 but / -1 point
- Thoissey 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Foot 3 Rivières est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 133

Match n° 53901092 : Bourg ACCFT 1 / Ambérieu FC 2 – Séniors D3 poule B – du 22/03/2026

Courrier du club d'Ambérieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ambérieu FC 2 : 0 but / -1 point
- Bourg ACCFT 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 134

Match n° 55512224 : Mille Etangs 1 / Plaine de l'Ain 1 – U17 D3 poule G – du 21/03/2026

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Plaine de l'Ain 1 : 0 but / -1 point
- Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 135

Match n° 53804416 : AS Portugais Oyonnax 1 / O. Sud Revermont 2 – Séniors D4 poule A – du 01/03/2026

Réserve d'après match d'O. Sud Revermont 2 contre AS Portugais Oyonnax 1 au motif que le joueur M. ASSUNCAO Anthony, licence n° 2546264566 était en état de suspension.

Réserve recevable.

Usant de son droit d'évocation, la Commission s'est saisie du dossier et en a informé le club de l'AS Portugais Oyonnax afin que le club lui fasse point de ses observations, ce qu'il a fait par courriel en date du 18 mars 2026.

Après vérification, le joueur M. ASSUNCAO Anthony a été sanctionné d'un match automatique pour cause de 3^{ème} carton jaune avec date d'effet au 08/12/2025.

Ce joueur était donc en état de suspension depuis cette date.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'ASP Oyonnax contre O. Sud Revermont, premier match non homologué depuis la date de la réserve (art.187.2 des RG de la FFF) et donne le gain du match à O. Sud Revermont 2 (art 171 des RG de la FFF).

- ASP Oyonnax 1 : 0 but / -1 point
- O. Sud Revermont 2 : 3 buts / 3 points

Le joueur M. ASSUNCAO Anthony est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension avec date d'effet au 30/03/2026.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le club de l'ASP Oyonnax est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 24 Mars 2026

Rencontres reprogrammées en avril :

D4 poule B J11 : **Chatillon La Palud CsJ 1 – Montluel Fc 1 le samedi 4 avril.**

----- : **Côt. Meximieux Villieu 2 – Ol. Buyatin 2 le samedi 4 avril.**

-----J12 : **Plaine de l'Ain Us 2 – Côt. Meximieux Villieu 2 le 12 avril.**

D4 poule C J13 : **Foot Trois Rivières 2 – St Etienne sur Chalaronne 1 le samedi 11 avril.**

----- J14 : **Chaneins Isn Fc 1 – Grièges Pt de Veyle As 1 le 5 avril.**

Courriers Clubs :

Grièges Pt de Veyle As : rencontre D4 poule C du 29 mars **au stade A. M. VEILLE à LAIZ.**

Dombes Bresse Fc : rencontre D3 poule A du 29 mars **à 13h00** (rencontre D1 à 15h00).

Cormoranche Es : rencontre D3 poule C du 28 mars **au complexe sportif com. de LAIZ (sy).**

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 24 Mars 2026

Attention ! Merci d'anticiper les voyages scolaires de vos joueurs et de vous entendre entre clubs pour proposer une nouvelle date.

Rencontres reprogrammées : (pendant les vacances scolaires de printemps du 4 au 19 avril)

U15 D2 poule C J3 : **Misérieux Trévoux As 2 – Centre Dombes F. 1** le dimanche 5 avril.

U15 D3 poule D J3 : **Montréal La Cluse As 2 – Belley Cs 1** le 12 avril

----- : **Centre Dombes F.2 – Ent. Chatillon Priay 1** le 12 avril. (Demande de modification en cours)

U15 D3 poule E J3 : **Ol. Sud Revermont01 2 – Arbent Marchon Us 1** le dimanche 5 avril.

----- J4 : **Arbent Marchon Us 1 - Serrières Villebois Fc 1** le samedi 11 avril.

U15 D4 poule I J3 : **Izernore Nurieux As 1 - Oyonnax Pvfc 3** le 12 avril.

U15 D4 poule K J4 : **Co Plateau 1 - St Martin Esr 2** le mercredi 15 avril.

U15 D4 poule L J3 : **Centre Dombes F.3 - Jassans Frans F.3** le 12 avril.

U15 D4 poule N J3 : **Hautecourt Romanèche As 1 - Bourg Accft 1** le 12 avril.

U15 D4 poule O J3 : **Veyle Saône Fc 5 - Dombes Bresse Fc 2** le mercredi 15 avril.

U17 D2 poule B J3 : **Montréal La Cluse As 1 – Le Mas Rillier Fc 1** le 11 avril.

U17 D3 poule E J3 : **Oyonnax Pvfc 2 – Co Plateau 1** le 11 avril.

U17 D3 poule G J3 : **Côt. Luénaz Fc 2 – Mille Etangs Sc 1** le 11 avril.

U20 D1 poule U. J5 : **Centre Dombes F.1 – Ambérieu Fc 1** le 12 avril 13h00.

U20 D2 poule A J5 : **Côt. Meximieux Villieu 1 – Mille Etangs Sc 1** le 11 avril. (Demande de modification en cours)

U20 D2 poule B J4 : **Fareins Saône Vallée 1 – St Denis Ambutrix Fc 1** le 4 avril.

----- J5 : **Oyonnax Att 1 – Serrières Villebois Fc 1** le 11 avril.

Courriers U15 :

St Martin Esr : demande de modification rencontre D4 poule K du 22 mars.

Co Plateau : accord pour rencontre D4 poule K le **mercredi 15 avril 13h30 au stade des Aberreaux à HAUTEVILLE** (rencontre inversée J8 inversée).

Culoz Grd Colombier Us : rencontre D2 poule C du 29 mars **au stade municipal de CHINDRIEUX.**

Izernore Nurieux As : rencontre D4 poule I du 29 mars **au stade L. ECUYER à NURIEUX-VOLOGNAT.**

Veyle Saône Fc : rencontre U15 D4 poule N du 22 avril **au complexe sportif de LAIZ (sy) à 17h30.**

Courriers U17 :

Lagnieu Cs : rencontre D3 poule F du 28 mars **au stade de la Basanne à VERTRIEU.**

Bourg Sud : demande de modification horaire rencontre D1 du 28 mars.

Essor Bresse Saône : accord pour rencontre D1 du 28 mars **à 15h00.**

Belley Cs : demande de modification horaire rencontre D2 poule D du 28 mars.

Côt. Luénaz Fc : valide la demande de modification rencontre D2 poule D du 28 mars à **14h30**.

Valserhône Foot : demande de modification rencontre D2 poule C du 28 mars.

Jassans Frans Foot : accord pour rencontre D2 poule C **le 4 avril** à JASSANS.

Courriers U20 :

Montréal La Cluse As : demande de modification horaire rencontre D1 du 29 mars.

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre D1 du 29 mars à **17h00**.

Jassans Frans F. : demande de modification rencontre D2 poule A du 29 mars.

Replonges Us : accord pour rencontre D2 poule A du 29 mars à **13h00**.

Fareins Saône Vallée : rencontre D2 poule B du 4 avril **au stade L.P. GEOFFRAY à CHALEINS**.

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 24 Mars 2026

Courriers U15F :

Attignat As : rencontre du 28 mars au stade municipal **sur terrain 3 herbe**.

Rencontre reprogrammée :

J4: Ain Sud Mas Rillier 1 – Attignat As 1 le samedi 18 avril.

Courriers U18F :

Gpt Féminin Haut Bugey : demande de modification horaire rencontre du 28 mars.

Ain Sud : accord pour rencontre du 28 mars à **13h00**.

Attignat As : demande de modification horaire rencontre du 28 mars.

St Quentin Fallavier Fc : accord pour rencontre du 28 mars à **14h30**.

Rencontre reprogrammée :

J14 : Aix Fc 1 – Foot. Féminin Nord Isère 1 le samedi 18 avril.

Courriers S.F. à 11 :

Bressans Fc : demande de modification rencontre du 29 mars.

Gpt du Ht Bugey : accord pour rencontre du 29 mars à **10h00 stade J.N. BOUVARD à POLLIAT (herbe)**.

Rencontres reprogrammées :

J12 : Gpt Haut Bugey 1 – Ent. F3R/Pfsb 1 le samedi 4 avril.

J13 : Ent. F3r/Pfsb 1 – Misérieux Trévoux As 1 le samedi 11 avril.

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2
Belley	2
Saint-Étienne-du-Bois	2
Trévoux	1

CHALLENGE du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

Dans le cadre de la rencontre de National 1 FBBP01 – SM CAEN du vendredi 17 avril à 19h30 (horaire à confirmer), les joueurs et joueuses de la catégorie U11 (nés-nées en 2015) de votre club sont sollicités(ées) pour participer en lever de rideau au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse (16h à 18h).

Si votre club souhaite participer, merci de vous inscrire via le lien suivant : [Inscription](#).

Le club de ... s'engage au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

OL. SUD REVERMONT 01

F.C. PRIAY

AMBERIEU FC

ENT. S. ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL

F.C. VEYLE VIEUX JONC

JASSANS FRANS FOOTBALL

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

C.S.J. CHATILLON LA PALUD

A.S. ATTIGNAT

F.C. COTIERE LUENAZ

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)



Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0
US IZERNORE NURIEUX V.	3	1
SC MILLE ETANGS	3	0
CS LAGNIEU	3	0

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

Régulièrement vous recevez des relances automatiques pour les feuilles de match U7, U9 et U11.

Les feuilles sont obligatoires. Rentrez-les et vous ne recevez plus de relance !!! Prévenez vos éducateurs.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Rencontre inversée :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule D : Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 (en attente d'une réponse de Jassans)

Rencontres reprogrammées :

Le samedi 28 mars 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 (journée du 9 mai)

Poule C : OL Sud Revermont 1 / CS Lagnieu 2 à Ceyzériat 15h30 (journée du 14 mars)

Poule D : US La St Cyrienne 1 / Plastics Vallée FC 3 (journée du 14 mars)

Côtière MV 1 / Bourg Sud 2 (journée du 14 mars)

Poule F : US Arbent Marchon 1 / US Veyziat (journée du 14 mars)

Poule G : FC Priay 1 / US Plaine de l'Ain 2 (journée du 14 mars)

CSJ Chatillon la Palud 1 / CO Plateau 1 (journée du 14 mars)

FC Serrières Villebois 1 / CS Belley 2 (journée du 23 mai)

Poule J : US Arbent Marchon 2 / US Veyziat 2 (journée du 14 mars)

US Nantuatienne 1 / AS Dortan Lavancia 2 (journée du 14 mars)

Poule K : US Tenay 1 / FC Serrières Villebois 2 (journée du 14 mars)

Ambérieu FC 2 / FC St Denis Ambutrix CV 2 (journée du 14 mars)

Côtière MV 2 / FC Artemare Valromey 1 (journée du 14 mars)

Poule L : FC Priay 2 / US Plaine de l'Ain 3 (journée du 14 mars)

CMS Bressolles 1 / Côtière MV 3 à 15h30 (journée du 14 mars)

Poule M : FC Côtière Luenaz 3 / FC Montluel 1 (journée du 14 mars)

FC Dombes Bresse 4 / Jassans Frans 4 (journée du 21 Mars)

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 (journée du 23 mai)

Centre Dombes FC 3 / Essor Bresse Saône 4 (journée du 7mars)

Poule O : ENT Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 à 11h00 (journée du 23 mai)

Poule P : Plaine Revermont Foot 2 / FC Veyle VJ 2 (journée du 23 mai)

OL Sud Revermont 3 / OL Rives de l'Ain 1 à Ceyzeriat 15h30 (journée du 14 mars)

Le mercredi 1^{er} avril 2026 :

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 à 17h30 (journée du 23 mai)

Poule N : FC Veyle Saône 4 / US Replonges 3 à 17h30 (journée du 23 mai)

Le samedi 4 avril 2026 :

Poule A : Ambérieu FC 1 / CS Lagnieu 1 (journée du 14 mars)

Poule C : CS Lagnieu 2 / FBBP01 3 (journée du 21 mars)

Poule F : Ent St Martin MCV 1 / OL Sud Revermont 2 (journée du 14 mars)

Poule J : US Veyziat 2 / AS Nantuatienne 1 (journée du 21 mars)

Poule P : OL Rives de l'Ain 1 / FBBP01 4 à Péronnas (journée du 23 mai)

Le samedi 11 avril 2026 :

Poule D : AS Montréal 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 13h00 (journée du 14 mars)

Le jeudi 16 avril 2026 :

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 (journée du 23 mai)

Le samedi 16 mai 2026 :

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

Poule O : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

Le mercredi 20 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule C : Plaine Revermont Foot 1 / FC Bressans 2 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Bressans 4 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Poule K : US Tenay 1 / Côtière MV 2 à 9h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule C : Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Journée du 30 mai 2026 :

Poule H : FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

Forfait :

Journée du 14 mars 2026 :

Poule K : US Culoz 2 >> 9€

Poule M: SC Mille Etangs 3 >> 9€

Poule N : OL St Denis les Bourg 2 >> 9€

Poule O : Bresse Tonic Foot 2 >> 9€

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 28 Mars 2026 :

Poule A : Péronnas à 11h00

Arbent à 10h30 (terrain synthétique, vestiaires HBA/USO Rugby)

Chatillon en Michaille à 11h00

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D : Polliat à 11h00

St Martin du Mont à 11h00

Poule E : Bourg en Bresse la Chagne à 11h00

Poule F : Chatillon en Michaille à 11h00

Poule G : Serrières de Briord à 11h00

Poule H : Miribel la Chanal à 11h00

St Maurice de Beynost à 9h30

Poule K : St Denis les Bourg à 11h00

Poule L : Arbent à 10h30 (terrain synthétique, vestiaires HBA/USO Rugby)

Poule M : St Martin du Mont à 11h00

Poule N : Serrières de Briord à 9h30

Poule P : Jassans à 11h00

Poule T : Marboz à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule K : le plateau prévu à la Chagne (Pierre Granger) se disputera au stade des Vennes

Poule N : le plateau prévu à Belley se disputera à Champagne en Valromey

Poule P : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à Jassans

Poule S : le plateau prévu à Treffort se disputera à St Etienne du Bois

Journée du 25 avril 2026 :

Poule T : le plateau prévu à Marboz se disputera à St Nizier le Bouchoux à 10h00

Poule R : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à St Paul de Varax

Journée du 9 mai 2026 :

Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Licence manquante :

Journée du 14 mars 2026 :

Poule F : AS Dortan Lavancia 2 >> 2 licences >> 3,20

Poule H : AS Misérieux Trévoux 3 >> toutes >> 8€

Ain Sud 3 >> toutes >> 8€

Poule Q : FC Dombes Bresse 4 >> 2 licences >> 3,20€

Poule R : US Replonges 2 >> 4 licences >> 6,40€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : FC Ambérieu 1

Poule N : FC Ambérieu 2

Poule S : FC plaine Tonique 3

Journée du 14 mars 2026 :

Poule Q : AS St Etienne/Chalaronne 1

Poule T : FC Bord de Veyle 3

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

A Belley : CS Belley (3 équipes), Bas Bugery Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Culoz GC (1 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule E : Miribel la Chanal à 9h30

Poule F : Jassans à 9h30

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule K : Polliat à 9h30

Poule Q : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule X : St Denis les Bourg à 9h30

Poule Y : La Chagne à 9h30

Poule Z : St Martin du Mont à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à Nurieux se disputera à Bellignat

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

Poule F : Ent Val de Saône

Journée du 7 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule N : FC Artemare Valromey

Journée du 14 mars 2026 :

Poule T : Ent Val de Saône

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (3 équipes), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Angelfort (2 équipes), Culoz GC (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule K : Marboz à 9h30

Poule M : Chatillon en Michaille à 9h30

Poule O : Arbent à 10h30 (terrain honneur, vestiaires USAM)

Changement de lieu :

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : CS Belley

Poule C : Ent Val de Saône

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Montrevel en Bresse – création de nouveaux vestiaires – avis favorable donné par la ligue.
- Commune de Savigneux – passage en éclairage LED – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – classement au niveau E7 LED jusqu'au 19 mars 2030.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 19 mars 2036.
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104 – classement au niveau T5 SYN jusqu'au 30 juillet 2026 – attente des tests in-situ initiaux.
- Terrain du complexe 1 des Etournelles de Valserhône NNI 010910101 – classement au niveau T3 SYN jusqu'au 15 septembre 2026 – attente des tests in-situ périodiques.
- Terrain du complexe 2 des Etournelles de Valserhône NNI 010910102 – classement au niveau A8 SYN jusqu'au 01 juillet 2035.
- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102 – rapports à rédiger par la CDTIS.
- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – classement au niveau E7 jusqu'au 12 février 2028.
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 19 mars 2030.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NNI 012320101 – classement au niveau E6 jusqu'au 19 mars 2028.
- Eclairage du complexe 3 de Bellignat NNI 010310103 – classement au niveau E7 jusqu'au 19 mars 2028.
- Eclairage du complexe 4 de Bellignat NNI 010310104 – classement au niveau E7 jusqu'au 19 mars 2028.
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101 – classement au niveau E6 jusqu'au 19 mars 2028.
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102 – classement au niveau E7 jusqu'au 19 mars 2028.

- Eclairage du stade Orindis 1de Montréal La Cluse NNI 012650101 – classement au niveau E5 LED jusqu’au 19 mars 2030.
- Eclairage du parc des sports 2 de Viriat NNI 014510102 – classement au niveau E6 LED jusqu’au 19 mars 2030.
- Eclairage du parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103 – classement au niveau E7 jusqu’au 19 mars 2028.
- Eclairage du stade Pierre Brichon de Viriat NNI 014510101 – classement au niveau E6 LED jusqu’au 19 mars 2030.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – classement au niveau E7 PN jusqu’au 19 mars 2036.

Programmation du mois d’avril 2026.

- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102
- Eclairage du stade de la Madeleine 1 de Replonges NNI 013200101
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d’Huriat NNI 013340101
- Eclairage du stade de l’Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

Pour la CDTIS : JF JANNET

**DEVIENS EDUCATEUR
AU ST DENIS AMBUTRIX
CHATEAU FC !** SAISON 2026
2027

NOUS RECHERCHONS :
Des éducateurs en **U15**,
U17, **U20** ou en **Séniors** !
**EXPÉRIENCE SPORTIVE ENRICHISSANTE
DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE !**
Formation possible



REJOINS NOUS !  **06 64 75 99 77**

❧ ❧ ❧ ❧

ANNONCE



L'**E**toile **S**portive de **C**ormoranche, un club familial et ambitieux compte 2 équipes séniors (**D3** et **D4**) et 3 catégories jeunes. Nous recherchons pour la saison prochaine 2026/2027 :

-  **1 Entraîneur principal pour son équipe fanion évoluant en D3.**
-  **1 Arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.**

Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le club ou pour toutes questions, merci de joindre le président du club .

Mr Beaudet Julien au 06 75 87 46 53 .